EGALITE MAG.com

la newsletter

Juin 2025

N°12

EDITO

Par Aicha Zaïmi Sakhri



2050 commence aujourd'hui

Quatre femmes sur cinq sont exclues du marché du travail. Plus de quatre sur dix sont toujours analphabètes, et une sur quatre ne mange pas à sa faim. Sans compter les millions d'autres condamnées au silence ou à l'invisibilité. Voilà le constat sans détour dressé par l'étude prospective de l'Institut Royal des Études Stratégiques (IRES) sur « *L'avenir de la femme marocaine à l'horizon 2050* ». Un rapport dense mais clair et surtout nécessaire.

Ce document, fruit du travail d'expertes marocaines comme Omayma Achour, Samira Mizbar, Ouafa Hajji et Adil Khalis, ne se contente pas de faire le bilan. Il met les pieds dans le plat. Il ose poser la question que tant de politiques contournent : *quel avenir voulons-nous vraiment pour les femmes marocaines ?*

Aujourd'hui, 80 % des femmes en âge de travailler sont inactives ou cantonnées à l'informel. Dans les zones rurales, 42 % des femmes sont encore analphabètes. Le Code de la famille, pourtant réformé en 2004, continue de pénaliser les mères remariées, d'ignorer la contribution économique des femmes mariées, et de maintenir la tutelle masculine comme norme. Et quand bien même la Constitution de 2011 proclame l'égalité, elle peine à se concrétiser dans la rue, dans les foyers, dans les tribunaux.

Le rapport de l'IRES identifie cinq *« nœuds du futur »* qui nous empêchent d'avancer : la sous-valorisation du capital humain féminin, la précarité économique, les stéréotypes persistants, la sous-représentation des femmes dans la gouvernance, et les discriminations juridiques. En résumé : les lois changent, mais pas assez vite. Les mentalités, elles, traînent les pieds.

Prenons un exemple concret : l'article 49 du Code de la famille prévoit que les époux peuvent établir un contrat pour organiser le partage des biens acquis pendant le mariage. Mais dans la réalité, peu de femmes signent ce contrat. Résultat : après des années à contribuer à l'économie du foyer, elles se retrouvent sans rien en cas de séparation . Comme si leur travail n'avait jamais existé ! Après des années à contribuer à la richesse du foyer, elles repartent très souvent les mains vides. Leur travail, pourtant réel, n'est pas reconnu et encore moins valorisé.

Autre exemple : 73 % des Marocain·es pensent que le Code de la famille doit être révisé. Parmi eux, un tiers demande l'égalité dans le partage des biens. Et pourtant, les réformes tardent. Pourquoi ? Parce que chaque avancée se négocie, s'enlise ou se dilue dans les compromis. Parce qu'il faut composer avec des forces conservatrices qui refusent de lâcher prise.

Le rapport propose trois scénarios. Le premier scénario serait de continuer sur la même lancée: quelques petites avancées, des politiques publiques de moins en moins efficaces. Le second scénario serait risque de recul et de régression des droits des femmes face à la pression des conservateurs. Le dernier, évidemment plus souhaitable mais plus exigeant, suppose une action structurelle immédiate : refonte du droit, transformation des représentations, généralisation d'une éducation égalitaire, développement de services publics adaptés aux besoins des femmes, surtout les plus vulnérables, des femmes dans les lieux de pouvoir et une justice accessible et équitable.

Mais soyons claires : cela ne tombera pas du ciel. L'égalité ne s'écrit pas à coups de slogans. Elle se construit, elle s'organise, elle s'incarne. Elle demande des choix politiques courageux, des ressources, du temps, et une volonté farouche de rompre avec les schémas dominants.

Ce que le rapport nous rappelle, c'est que l'égalité ne se limite pas à quelques réformes juridiques. Elle touche à tous les aspects de la vie : à l'école, au travail, à la maison, dans l'espace public. Elle commence dès l'enfance, dans la façon dont on élève les filles et les garçons. Elle se prolonge dans l'accès aux soins, à un revenu digne, à la parole et à la représentation.

Aujourd'hui, des milliers de femmes marocaines éduquent, soignent, cultivent, créent, résistent. Elles portent le pays à bout de bras. Et pourtant, leurs droits restent conditionnés à des arbitrages politiques, à des lectures religieuses restrictives, à des traditions figées. Le présent est déjà trop lourd à porter. L'avenir, lui, ne peut pas être un copié collé.

L'IRES a fait sa part : il a documenté, analysé, proposé. Il a éclairé les chemins possibles. À nous, maintenant, de transformer ces pistes en actions. À l'État, à la société civile, aux médias, aux citoyen·nes, de faire en sorte que ce rapport ne rejoigne pas les centaines d'études oubliées dans les tiroirs du pouvoir.

Car l'enjeu, ce n'est pas 2050. L'enjeu, c'est aujourd'hui.

Aïcha Zaïmi Sakhri
Directrice de publication,
Egalitemag

Par Yasmine Slaoui



ADFM, 40 ans de combat pour l'égalité

Quarante ans après sa création, l'ADFM regarde avec fierté sa traversée politique et humaine au service de l'égalité.

En 1985, alors que les droits des marocaines figuraient encore au bas de l'agenda politique, des citoyennes engagées fondaient l'Association Démocratique des Femmes du Maroc. Ces militantes étaient convaincues qu'aucun progrès ne serait réalisé sans une action structurée, rigoureuse et ancrée dans le réel. « *Nous avons été partie prenante de toutes les mobilisations en faveur des femmes et des droits de l'Homme en général. Le chemin fut complexe, glorieux et nous en sommes fières* » confie Rabia Naciri, membre fondatrice.
Quatre décennies plus tard, l'ADFM résiste encore. Dans un contexte marqué par les tensions autour de la réforme du Code de la famille et à l'international par un recul global des droits des femmes dans un quart des pays selon l'ONU, l'association refuse la résignation. Elle célèbre son anniversaire non comme une fin en soi, mais comme un point de départ pour réaffirmer ses priorités : justice, dignité, égalité.

Lire la suite de l'article sur le site

ACTU

Par Dounia Z Mseffer



« Faire entendre les voix oubliées », Amina Zioual et le combat des femmes amazighes

« Mettre fin à la marginalisation des femmes amazighes n'est pas une concession, mais une exigence fondamentale de justice. »

Au cours de la table ronde des Assises du féminisme du 16 Mai, Amina Zioual a déconstruit la chronologie dominante qui fait souvent démarrer l'histoire du féminisme marocain dans les années 1990, à l'époque des grandes réformes et des débats autour du Code de la famille. Elle a proposé une lecture plus vaste et inclusive, remontant à 1967, année où les premières femmes amazighes ont commencé à s'organiser pour revendiquer leurs droits fondamentaux, dans des contextes souvent hostiles.

« Ces luttes ont longtemps été considérées comme marginales dans la mémoire féministe nationale, alors qu'elles ont offert des espaces essentiels de solidarité et d'autonomisation. »

Les femmes amazighes sont confrontées à une double invisibilisation : en tant que femmes dans un système patriarcal, mais aussi en tant que porteuses d'une culture, d'une langue et d'une mémoire trop souvent exclues des récits nationaux. Amina Zioual pointe du doigt l'absence de ces femmes dans les sphères de pouvoir, le manque de reconnaissance des violences spécifiques qu'elles subissent, et le silence pesant autour de leurs récits.

Même dans certains espaces féministes, leur voix reste inaudible : « *Nous avons été nombreuses à nous sentir mises à l'écart, nos revendications reléguées au second plan* », explique-t-elle. Cette réalité pousse son association à revendiquer un féminisme décentralisé, pluriel, ancré dans les territoires, qui reconnaît la diversité des vécus et des oppressions.

Lire l'article sur le site

ACTU

Par Nisrine Salaqi



Enfants nés hors mariage - Le Mouvement populaire prend parti

Le Mouvement Populaire propose une loi visant à indemniser les enfants nés d'actes criminels. Une initiative qui s'attaque à un vide juridique tout en ouvrant des débats plus larges sur la filiation.

C'est une avancée prudente mais importante dans un champ encore largement tabou au Maroc: celui des droits des enfants nés hors mariage. Le groupe parlementaire du Mouvement Populaire vient de soumettre une proposition de loi prévoyant une indemnisation civile pour les enfants issus d'actes criminels (viol ou exploitation de personnes vulnérables) à condition que ces faits soient reconnus par une décision judiciaire définitive.

Membre du groupe ayant émis la proposition, la députée et avocate Fatima Yassine souligne la nécessité de répondre à une faille du Droit. « *L'objectif est de combler un vide juridique qui*

touche une catégorie vulnérable d'enfants et qui se trouvent dans une situation sociale et psychologique complexe, sans aucune protection juridique efficace ».
La députée rappelle que cette proposition s'inscrit dans le prolongement d'un arrêt rendu par la Cour de cassation en avril 2025, qui a reconnu le droit à une réparation civile fondée sur les principes de la responsabilité délictuelle. En l'absence d'un cadre législatif explicite, cette décision reste cependant difficile à appliquer.

Lire la suite de l'article sur le site

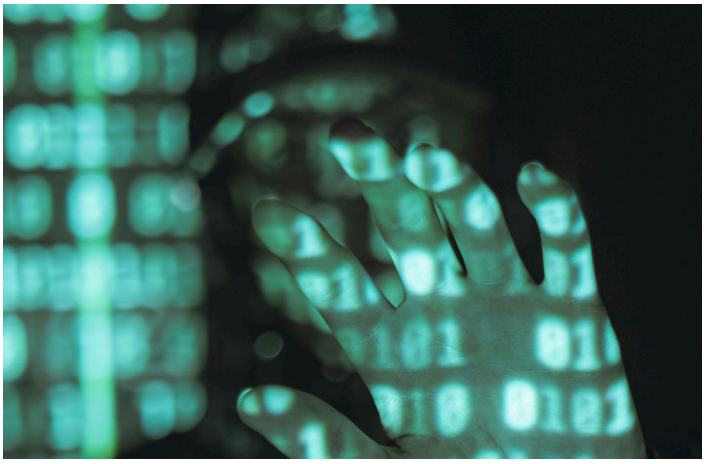


NOTRE ÉPOQUE

Comprendre le vaginisme : quand le corps dit non

Par **Chaimaa Oblaq -** *Psychologue clinicienne et sexothérapeute*

Le vaginisme est un trouble sexuel encore largement tabou, souvent réduit à un « blocage psychologique » ou à un simple refus de la pénétration. Pourtant, derrière ce terme médical se cache une réalité complexe, intime et douloureuse. Chaimaa Oblaq est psychologue clinicienne et sexothérapeute. Elle accompagne depuis plusieurs années des patientes confrontées à ce trouble, souvent dans le silence et la honte. À travers une approche à la fois clinique et engagée, elle milite pour une meilleure reconnaissance des souffrances sexuelles féminines dans le contexte marocain. Dans cet article, elle livre un regard humain et professionnel sur le vaginisme, un trouble qui interroge bien plus largement la place du plaisir, du consentement et du corps des femmes dans nos sociétés.



ACTU

Le parlement français sur le dos des influenceurs misogynes

Par **Yasmine Slaoui**

Convoqués à l'Assemblée, des créateurs de contenus ont récemment dû répondre de leurs vidéos sur TikTok. Une audition tendue qui a reflété des dérives masculinistes de moins en moins gérables.

Depuis quelques semaines, le monde de l'influence est rattrapé par la politique. Le 10 juin dernier, trois profils très suivis (Nasdas, AD Laurent et Alex Hitchens) ont été auditionnés à l'Assemblée nationale, dans le cadre d'une commission d'enquête relatives aux effets psychologiques de TikTok sur les mineurs. Face aux parlementaires, ils ont dû s'expliquer sur leurs vidéos, leurs modèles économiques et leur impact sur un public adolescent. Objectif : évaluer leur responsabilité dans la propagation de contenus problématiques.

Lire l'article en entier

Lire l'article en entier

Si on vous l'a transféré n'hésitez pas à vous abonner pour la recevoir chez vous et surtout, à partager autour de vous!

Merci de nous lire et de nous faire connaître !

Faites-nous part de vos commentaires par e-mail : contact@egalitemag.com
et invitez un ami à s'inscrire à notre Newsletter.

Vous recevez cet e-mail parce que vous vous êtes inscrit à La Newsletter de égalitémag.com
Gérer vos préférences | Voir notre politique de confidentialité | vous désabonner

Copyright © EGALITEMAG.com, 2025